

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DDCT 155** Subvention Fonds du Maire (5.000 €) aux associations « Centre d'information et d'animation du 7ème INTER 7 » et « L'atelier d'Euterpe ».

**M<sup>me</sup> Pauline VERON, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions aux associations « Centre d'information et d'animation du 7ème INTER 7 » et « L'atelier d'Euterpe » ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement, en date du 6 novembre 2014

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association « Centre d'information et d'animation du 7ème INTER 7 » (20145 / 2014\_07360), 105, rue Saint Dominique 75007 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association « L'atelier d'Euterpe » (19306 / 2014\_07335), 53, route de Rueil 78150 Le Chesnay.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (7<sup>e</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2014.